

Coronavirus : qui contacter en cas d'urgence médicale bénigne pendant le confinement ?

En cette période de sorties très limitées et d'épidémie de Covid-19, les consultations des médecins généralistes et spécialistes ont baissé de façon drastique. "Globalement, quand c'est possible, il faut privilégier les téléconsultations", indique la direction générale de la santé.

Mis à jour le 22/04/2020 | 13:26

publié le 22/04/2020 | 13:26

"Le confinement ne doit pas être synonyme de renoncement aux soins", a martelé le ministre de la Santé, Olivier Véran. "Je rappelle que les déplacements pour motif médical sont autorisés", a-t-il ajouté, dimanche 19 avril. Pourtant, les chiffres montrent un recul important de la fréquentation des médecins : une baisse de 60% des consultations de spécialistes depuis le début du confinement, de 40% pour les consultations de médecins généralistes, et une "forte baisse" du dépistage de certains cancers et des vaccins pour les enfants".

>> **Retrouvez les dernières informations sur l'épidémie de coronavirus dans notre direct**

De manière générale, si vous êtes suivi de façon régulière par un médecin pour une maladie chronique, continuez ce suivi. Si vous pensez devoir consulter en raison d'une douleur ou d'une gêne quelconque, contactez un médecin. N'hésitez pas à appeler un médecin, vous ne le dérangerez pas. Franceinfo énumère, de façon non exhaustive, qui contacter en cas d'urgence médicale bénigne pendant le confinement.

Pour de la médecine générale

"Être confiné, cela ne veut pas dire arrêter de se soigner ou de se faire suivre, assène auprès de franceinfo Jean-Christophe Calmes, vice-président du syndicat de médecins MG France. Il faut que ce suivi quotidien continue, sinon après l'épidémie on aura des conséquences aussi dramatiques que celles de la crise que l'on connaît aujourd'hui."

Pour une consultation de médecine générale, vous pouvez donc contacter votre médecin traitant. "Globalement, quand c'est possible, il faut privilégier les téléconsultations, indique à franceinfo la direction générale de la santé. Et si le médecin ne

peut pas prendre en charge le patient à distance, il lui demandera de se déplacer", ajoute-t-elle.

Si votre médecin traitant n'est pas disponible pour une raison quelconque, il est possible d'appeler le 15 ou de vous rendre aux urgences. Des dispositions particulières sont prises par les services d'urgences pour éviter au maximum les contacts entre patients.

"Ne restez pas chez vous avec une douleur ou avec une pathologie qui pourrait s'aggraver. Venez aux urgences s'il n'y a pas de médecin disponible ou faites le 15", enjoint auprès de France 3 Hauts-de-France Toussia Zegar, médecin coordonnateur des urgences de la clinique Pauchet, à Amiens (Somme).

Pour de la médecine spécialisée

De façon générale, en cas d'urgence, contactez votre médecin spécialiste habituel ou celui qui se trouve à proximité de votre domicile. Il vous proposera très probablement dans un premier temps une consultation à distance. *"La téléconsultation est aujourd'hui le premier des moyens pour joindre son médecin. Cela permet de savoir qui il va recevoir en consultation", a expliqué à franceinfo le docteur Franck Devulder, représentant des médecins spécialistes à la Confédération des syndicats médicaux français.*

"Il y a des urgences dans tous les domaines de spécialité", a ainsi estimé auprès de franceinfo Isabelle Gallay, dermatologue à Dijon (Côte-d'Or) et vice-présidente du Syndicat national de dermatologie-vénérologie. "On peut très bien avoir un grain de beauté qui inquiète, il ne faut pas que le patient reste avec son doute et une lésion qui n'est pas belle", avertit-elle. Le Point rappelle que les dermatologues "sont en première ligne pour le diagnostic du mélanome. Ce cancer de la peau est très agressif et nous pourrions payer un lourd tribut en raison du retard de diagnostics en cancérologie".

Des gynécologues reçoivent également. "Nous sommes disponibles pour nos patientes afin d'assurer la permanence des soins", a indiqué mi-mars la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale (FNCGM). Mais les spécialistes se focalisent sur les urgences et recommandent de "décaler les examens simples de type frottis et consultations de routine". Le gynécologue Jean-Yves Dumont indique ainsi au quotidien régional La Voix du Nord traiter surtout des problèmes urgents, comme des douleurs ou des saignements.

Si vous avez un problème au niveau des yeux, appelez sans tarder un ophtalmologiste. *"Les urgences ophtalmologiques sont maintenues pendant le confinement", rappelle également la société la Société française d'ophtalmologie et l'Académie française d'ophtalmologie. "Les hôpitaux et la plupart des cabinets de ville*

organisent des permanences téléphoniques et des consultations pour les urgences et le suivi des maladies chroniques. Avant de vous déplacer, vous pouvez contacter votre ophtalmologiste par téléphone", soulignent ces deux instances. Les signes qui doivent alerter sont une "baisse d'acuité visuelle rapide ou brutale", une "rougeur oculaire récente", une "douleur oculaire ou rétro-oculaire", un "voile visuel d'apparition rapide ou brutale dans le champ visuel", une "paralysie oculomotrice rapide ou brutale", un "traumatisme oculaire par contusion ou projection (incluant les brûlures chimiques)".

Pour des soins dentaires

Les cabinets des chirurgiens-dentistes ont fermé en raison du confinement, mais il est possible d'être pris en charge en cas d'urgence. Il y a quatre grands types d'urgences dans la dentisterie, rappelle auprès d'Europe 1 le professeur Vianney Descroix : *"La douleur, les urgences infectieuses, les traumatismes et les hémorragies."*

Si vous souffrez de vos dents, appelez votre praticien habituel. En cas de nécessité, vous serez redirigé vers le centre de régulation (joignable directement au 09 705 00 205 si vous ne parvenez pas à joindre votre dentiste) qui vous indiquera un dentiste de garde. Ce dispositif a été mis en place par l'ordre des chirurgiens-dentistes, avec l'aval du ministère de la Santé, depuis le 20 mars : les soins dentaires sont gérés par des centres de régulation départementaux d'urgence bucco-dentaire.

Pour des lunettes cassées

Les opticiens sont fermés en raison des mesures de confinement. Mais ils ont mis en place un dispositif inédit dès le 25 mars afin de répondre à des situations d'urgence. Il est possible de faire appel à un "opticien de garde", sur le même modèle que les pharmaciens de garde le dimanche.

Le site urgenceopticien.fr recense les coordonnées de tous les opticiens en France qui se portent volontaires pour ce dispositif. Il ne faut pas se rendre directement sur place. Le porteur de lunettes qui a un problème doit solliciter un rendez-vous, en justifiant le degré d'urgence, avec une ordonnance et une pièce d'identité. Les professionnels reçoivent ensuite les clients avec le maximum de précautions sanitaires. Vous pouvez aussi contacter votre opticien habituel : certains réseaux ont mis en place un service à domicile, notamment pour les personnes âgées.

